Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260928-600926_PNMI-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'appel est effectué par Monsieur le Maire,

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Rachel GRÜNWEISER, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND, Tiphanny PETTON
Absents excusés : Jean GOUZIEN, Joël RICHARD,
Ont donné procuration : Jean GOUZIEN à Cédric CAÏN, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND,
Secrétaire de séance : Rachel GRÜNWEISER
Date de convocation : 23 septembre 2026
Date d'affichage : 5 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	15

N° 60-2026 – PARC NATUREL MARIN DE LA MER D'IROISE – MODIFICATION DE LA DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT TITULAIRE ET DU REPRÉSENTANT SUPPLÉANT

Rapporteur : M. David QUANTIN

Le conseil de gestion est l'organe de gouvernance du Parc naturel marin d'Iroise. Il décide de la politique du Parc dans le cadre des 10 orientations de gestion définies à la création du Parc.
Le conseil se réunit en moyenne deux à trois fois par an. Instance locale, le conseil est composé de représentants d'acteurs de la mer d'Iroise : pêcheurs professionnels, collectivités locales, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement, experts et services de l'État.
Les attributions du conseil de gestion sont définies dans le Code de l'environnement (article R334-33).
Le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal du 28 mars 2026, Cédric CAÏN a été désigné représentant titulaire de la commune au sein du Parc naturel marin d'Iroise, et que, par délibération n°51-06-2026 du 29 juin 2026, David QUANTIN a été désigné représentant suppléant.
Le Maire propose au conseil municipal d'inverser cette désignation, afin que David QUANTIN devienne représentant titulaire et que Cédric CAÏN devienne représentant suppléant de la commune au sein du conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **d'abroger la désignation résultant des délibérations du 28 mars 2026 et n°51-06-2026 du 29 juin 2026 en ce qu'elles concernent la répartition titulaire/suppléant ;**
- **de désigner :**

Fonction	Représentant désigné
Titulaire	David QUANTIN
Suppléant	Cédric CAÏN

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale,
Rachel GRÜNWEISER,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)